



Droit bancaire et rejet d'un chèque de banque

Par Visiteur

Notre banque viens de nous rejeter un chèque d'un montant de 2500,00 euros le 07 Février 2011 le meme jour nous avons reçue un virement du trésor public d'un montant de 15 523,00 euros ce qui mettait notre compte à -4451,40 euros notre autorisation de découvert et de -12000,00 euros
Il une erreur manifeste de leur part que faire.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Avez vous pris contact avec votre banque?
Quelle est la raison invoquée?

Cordialement

Par Visiteur

Que le décision du réjet à eu lieu à 12 H et que le virement serait arrivé à 16 H, mais cela est faux car la trésorerie ma fait savoir que le virement est partis le 03 Février donc arriver le 07 Février 2011

Par Visiteur

Monsieur

Le souci est qu'il y a toujours un délai de carence entre le départ du virement et la somme créditée sur votre compte bancaire.
De ce fait il est possible que la banque est agit de la sorte car votre compte était insuffisamment approvisionné.
Est ce que le bénéficiaire du chèque l'a de nouveau présenté à l'encaissement?

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Merci de vos réponses qui ne me serve en rien à mon dossier, si vous pensez que j'attend de vous de me dire de contacter ma banque, ces que vous me prenez vraiment pour un idiot dommage j'ai perdu 24 euros mais sachez que des maintenant je mais en ligne mon avis sur votre site

Par Visiteur

Monsieur

Nul besoin de vous énerver je n'ai pas clôturé la discussion.
Je posais uniquement des questions pour répondre au mieux à votre question et avoir la position de votre banque sur le sujet.
Est ce que la banque avant de rejeter le chèque vous a informé du défaut d'approvisionnement de votre compte?

Cordialement